

06 juil 2012 -17:32

Appartient à Conseil des ministres du 6 juillet 2012

## Cycles d'évaluation dans les services publics fédéraux

Sur proposition du ministre des Finances Steven Vanackere et du secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à la Modernisation des services publics Hendrik Bogaert, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) qui vise à apporter quelques modifications au système d'évaluation existant pour le personnel des services publics fédéraux et du ministère de la Défense. Les cycles d'évaluation et les cercles de développement sont des outils majeurs pour la gestion des ressources humaines au sein de la fonction publique fédérale administrative.

Afin de rendre les évaluations plus efficaces, le Conseil des ministres a proposé de soumettre un certain nombre de points à la concertation syndicale :

- La période d'évaluation est limitée à 1an.
- Une mention finale est introduite : "excellent", "répond aux attentes", "à développer" ou "insuffisant".
- La période de remédiation à la suite d'une mention finale "insuffisant" est de six mois maximum.
- Une mention "à développer" ou "insuffisant" entraîne pour l'agent la perte de la prime de développement de compétence pour une durée d'un an.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la négociation syndicale auprès du Comité des services publics fédéraux, communautaires et régionaux et est ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(\*) modifiant l'arrêté royal du 2 août 2002.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 05  
<http://www.minfin.fgov.be>

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à  
la Fonction publique et à la Modernisation des Services  
publics

Rue Royale 180

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 209 33

<http://bogaert.belgium.be>